

MARIAGE

de

Édouard Joseph

Élias

avec
Mathilde Jeanne
Stainier.

L'an mil neuf cent huit le vingt sixième jour
du mois de février à onze heures du matin par devant nous
Alexandre Baras, Bourgmestre

Officier de l'État Civil de la commune de Hammesche arrondissement
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en
notre maison Commune Édouard Joseph Élias, cultivateur

Hammesche, le vingt huit tout mil huit cent septante trois
agé de trente quatre ans né à

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Hammesche

filz majeur et légitime de Florent Joseph Élias fermier âgé
de quatre vingt un ans domicilié au dit Hammesche ici présent
et consentant et de Cécilaide Hortense Joseph Duchesne, décédée
à Hammesche le dix neuf septembre mil neuf cent cinq comme
il conste de l'extrait de son acte de décès ci-joint



Et Mathilde Jeanne Stainier sans profession
agée de vingt huit ans dix mois née à Mont Saint André
le huit Mai mil huit cent septante neuf

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domiciliée à Hammesche fille majeure et légitime de Pierre
Joseph Stainier, fermier âgé de septante ans et de Françoise
Célestine Mathot, son épouse, fermière âgée de septante trois
ans tous deux domiciliés au dit Hammesche, ici présents et
consentant

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche neuf février dernier

Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré en cette commune
Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Louis Joseph
Elias et Mathilde Jeanne Stainier

sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé acte en
présence de Charles Elias, agent commercial, âgé de quarante
six ans, domicilié à Hamusche, frère de l'époux et de M. Haim
reçoivent, âgé de quarante trois ans, domicilié à Kanuv,
de l'épouse et après lecture du présent acte les parties contractantes
et les témoins ont signé avec nous.

Louis Elias M. Stainier et Saint Jinn

J. Stainier J. Neasch
Ch. Elias

[Signature]

[Signature]

N° 2

MARIAGE

de
Joseph
Camproye
Doyenne, A. S. P.
avec
Marie Lambertine Chérie
Francois Bourguignon
veuve de Joseph Sélis

L'an mil neuf cent huit le vingt unieme jour
du mois de Octobre à trois heures de relevée par devant nous
Joseph Rimbert, Chevin second en rang, remplissant en l'absence de
Bourguemont A. d. l. Chevin premier en rang, empêché, les fonctions
d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Hammesche arrondissement
judiciaire de Huy province de Liège ont comparu publiquement en
notre maison Commune Florimond Joseph Camproye, centier
agi de cinquante neuf ans né à
Scosse le premier septembre mil huit cent quarante neuf



comme il est constaté par l'extract de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Scosse

filz majeur et légitime de Ferdinand Joseph Camproye décédé à Scosse
le six août mil huit cent nonante six et de Marie Catharine Plumteux son
épouse, décédée au dit Scosse le dix huit Octobre mil huit cent septante quatre
ces deux décès comme il conste des extraits de leurs actes de décès ci-joints;
veuf en premières nocces de Alice Marie Joseph Deyenne, décédée à Scosse
le quatorze Juin mil huit cent septante neuf et en secondes nocces de
Marie Vétère Sophie Lefebvre, décédée au dit Scosse, le quatorze
dix mil neuf cent quatre, ces deux décès comme il est constaté par
les extraits de leurs actes de décès ci-joints.

Et Marie Lambertine Chérie Francoise Bourguignon, ménagère,
agi de cinquante deux ans cinq mois six à Hammesche
le huit août mil huit cent cinquante six.

comme il est constaté par l'extract de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Hammesche filz majeur et légitime de Pierre
Joseph Bourguignon décédé à Hammesche le dix huit août mil huit
cent quatre vingt quatre et de Lambertine Francotte, son épouse,
décédée au dit Hammesche le vingt neuf Juin mil huit cent
septante sept, ces deux décès comme il conste par l'extract de leurs
actes de décès ci-joints; veuve de Pierre Joseph Sélis décédé
à Hammesche, le six Juillet mil neuf cent un, comme il est constaté
par l'extract de son acte de décès ci-joint,

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche onze Octobre dernier,
à Scosse, elle a eu lieu le même jour ainsi qu'il résulte de certificats
de publication ci-joints.

Le mariage ayant été annoncé qu'il serait célébré en cette commune
Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Louis Joseph
Lamproye et Marie Lambertine Chère, François Bourquignon
sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé acte en
présence de Xavier Bourquignon, cultivateur, âgé de soixante
huit ans et Théophile Bourquignon, aussi cultivateur, âgé de
soixante-un ans, sous les deux domiciles, Hamesch, frères de
l'époux et après lecture du présent acte les parties comparantes
et témoins ont signé avec nous.

L. Lamproye N. Bourquignon

M. Bourquignon Th. Bourquignon

J. Lambert

Le présent registre contenant deux actes a été clos et arrêté par
nous Alexandre Baras, Bourgmestre, Officier de l'Etat civil de la
commune d'Hamesch, ce jour huitième Vent. un Décembre mil neuf
cent huit.

A. Baras.